

06 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UFNAFAAM S'OPPOSE A UN MONOPOLE DE LA FEPEM AU SEIN DES RELAIS PETITE ENFANCE !

Alors qu'Emmanuel Macron souhaite un réarmement démographique, on peut se demander comment il va trouver les 200 000 places d'accueil qu'il manque puisqu'en l'espace de quatre ans, on a perdu 50 000 assistantes maternelles et 150 000 places.

La difficulté aujourd'hui pour une majorité de parents est de trouver un mode d'accueil. Comment parvenir à recruter de nouvelles assistantes maternelles dont le nombre de professionnelles ne cesse de chuter depuis 2014 ?

Si le bon sens voudrait qu'on tente d'améliorer les conditions de travail des assistantes maternelles pour éviter de déclencher encore plus de départs, c'est pourtant tout le contraire qui vient d'être fait.

Au travers de l'article 17 de la loi pour le plein emploi, de nouvelles missions ont été données aux relais petite enfance (RPE) qui vont tenter "d'alléger" les démarches administratives des employeurs d'assistantes maternelles mais risquent d'alourdir la relation de centaines d'assistantes maternelles qui craignent des conflits avec leurs employeurs.

Comme si cela ne suffisait pas, un pas de plus a été franchi jeudi.

Un communiqué de presse de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) nous informe joyeusement de la signature d'une convention d'exclusivité avec la FEPEM, dont l'objectif est de transmettre des réponses juridiques aux RPE, oubliant de fait, la place aussi importante des assistantes maternelles au sein de cette relation bilatérale.

Certes, la liberté sera laissée aux CAF de conventionner, mais que dire de la position de la CNAF qui, d'un côté nous rassure régulièrement sur la neutralité de l'information, et, de l'autre, convient d'un monopole avec un syndicat employeur.

Personne n'a l'air de trouver qu'il s'agit d'un problème et pourtant à travers cette convention d'exclusivité, on vient de renvoyer aux assistantes maternelles leur statut de nourrices, fracture d'une époque révolue, mais également de prendre le risque de rompre le lien fragile de la confiance construite entre un RPE et des assistantes maternelles.

C'est parce que depuis des années les "petits" tracas de ces assistantes maternelles ne trouvent guère d'échos devant les grandes administrations de l'ETAT qu'elles décident de partir sans faire de bruit, sans tambour ni trompette, donnant raison à une absence de considération qu'on leur a trop souvent renvoyée.

L'Ufnafaam prend acte d'une absence de cohérence et demeure vigilante quant à la rédaction du futur décret d'application et du référentiel CNAF précisant les nouvelles missions des RPE.

CONTACT PRESSE



05/62/09/93/85 ou
06/63/23/83/23



contact@ufnafaam.org



ufnafaam.org

Pour lire le communiqué entre la CNAF ET LA FEPEM

[HTTPS://WWW.FEPEF.FR/COMMUNIQUE-DE-PRESSE/LA-FEPEM-ET-LA-CNAF-RENOUVELLENT-LEUR-PARTENARIAT-POUR-RENFORCER-LACCUEIL-INDIVIDUEL-DES-JEUNES-ENFANTS/](https://www.fepef.fr/COMMUNIQUE-DE-PRESSE/LA-FEPEM-ET-LA-CNAF-RENOUVELLENT-LEUR-PARTENARIAT-POUR-RENFORCER-LACCUEIL-INDIVIDUEL-DES-JEUNES-ENFANTS/)